

Recensement citoyen



Pour vous faire recenser veuillez prendre un rendez-vous.

Vous ou l'un de vos parents (si vous êtes mineur) devrez ensuite aller à la mairie avec les documents suivants :

- › Carte nationale d'identité ou passeport valide
- › Livret de famille
- › Justificatif de domicile

Demande unique de retraite de base personnelle - Régimes général (salariés et travailleurs indépendants), agricole (MSA), des cultes (Cavimac) (Formulaire)

Mis à jour le 27 septembre 2021

Formulaire

Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)

Ce formulaire vous permet de demander votre retraite de base auprès d'un seul organisme pour l'ensemble des activités suivantes que vous avez pu exercer :

- › Salarié ou agent contractuel de la fonction publique (Assurance retraite de la Sécurité sociale)
- › Salarié agricole, chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur et aide familial ([MSA](#))
- › Chef d'entreprise, conjoint collaborateur, artisan, commerçant et industriel, etc ([SSI](#))
- › Ministre des cultes ou religieux (Caisse d'assurance vieillesse invalidité et maladie des cultes - Cavimac).

Il est préférable de déposer la demande de retraite de préférence entre 4 et 6 mois avant la date choisie de départ en retraite.

Attention

ce formulaire ne permet pas de demander sa retraite auprès des régimes spéciaux, ni auprès des organismes

de retraites complémentaires.

- > [Retraite d'un agent de la fonction publique \(titulaire et non titulaire\)](#) (particuliers)
- > [Retraite d'un salarié du secteur privé](#) (particuliers)



Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103
74164 Saint-Julien-en-Genevois

La Mairie vous accueille :
du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

Nous contacter :
04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/particulier/etat-civil/recensement-citoyen-773.html>